PROVINCE DE QUÉBEC

35e LÉGISLATURE

2e SESSION

Québec, le 22 mai 1997

Cabinet du Lieutenant-Gouverneur

Québec, le 22 mai 1997

Aujourd'hui, à dix heures cinquante-huit minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants:

n° 81 Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives

 $\rm n^{\circ}$ 134 Loi $\rm n^{\circ}$ 4 sur les crédits, 1997-1998

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administrateur du Québec.